

Diffusion : Maire / Adjoints / Délégués
Conseillers Municipaux
(envoi par mail)
D.G.S / Directrice Cabinet
Centre Technique Municipal
La Tribune / Le Dauphiné
Affichage interne / Minutier
C.C.M

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 FEVRIER 2014 à 18 H 00**

Présents : MM Banchet, Billotta, Brua, Cotta, Curtius, Darcourt, Delhomme, Durand, Faïsse, Galamien, Griffé, Guillot, Jouve, Michel JP., Michel J., Nies, Noël, Périé, Petit, Pévèrelli, Segueni, Sirvent Ollero, Suau, Tolfo, Vialle.

Excusé(s) : MM Drogue (pouvoir à Cotta), Miralles, Pereira-Rios (pouvoir à JP. Michel), Vuillet.

Secrétaire : Mme Galamien.

- Préambule :

- Décisions Municipales.
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 Décembre 2013, en intégrant l'intervention de Mme Cotta, non parvenue dans les délais.
- Désignation du Secrétaire de Séance.

- Présentation de **Mme Emilie Valantin**, Prix 2014 « Plaisir du Théâtre » :

Madame Valantin remercie le Maire pour l'accueil au Teil, les partenariats multiples : les 2 Conseils Généraux, la ville du Teil, la Région Rhône-Alpes, le Ministère...qui ont permis de faire des locaux superbes qui accueillent beaucoup de monde. 5 salariés permanents + des intermittents.

La compagnie a réussi depuis son implantation au Teil à faire plus de 10 créations notamment pour le local : La Rotonde, Ardèche Musique et Danse et 2 projets pédagogiques avec les écoles. Les locaux permettent de créer pour les autres : marionnettes pour l'opéra de Lyon, pour des danseurs de Hip hop de Chambéry, pour le Château de Versailles, dernièrement pour la fête des lumières à Lyon.

Pour ce qui est l'accueil de public : mise en place de représentation jeunes publics (un peu plus de 2 500 jeunes avec la Communauté de Communes Rhône Helvie ou le Service Culture), représentations publiques mais aussi pour des lectures, soirée cabaret, etc... : accueil de plus de 1 500 personnes. 5 000 personnes accueillies depuis ces 5 dernières années du bassin sud Ardèche. Les locaux ne sont pas faits normalement pour la diffusion.

Nous sommes en SCOP et l'ouverture publique est exceptionnelle. Instance de création et non un théâtre destiné à l'accueil du public. Nous donnons 100 représentations par an, soit 200 jours par an sur la route, notre agenda est très chargé, mais nous trouvons le temps pour les Teillois, c'est un juste retour des choses.

Nous avons entamé une démarche pour bénéficier du label « Centre Ressources de la Marionnette », la demande a été faite à l'Etat, il n'y en a pas en Rhône Alpes, nous espérons être le premier.

Nous partageons régulièrement les locaux pour des résidences d'artiste ou des sessions de répétitions avec en général une présentation des travaux à la fin de leur résidence. Fin août organisation d'un stage professionnel dans les locaux. Travail bénévole énorme pour les scolaires qui prend beaucoup de temps. Objectif : soutenir la commune pour les activités périscolaires avec l'aménagement des locaux.

B. NOEL

Chaque fois que les élèves de primaire y vont : visite de l'atelier, rencontre avec les artistes, etc... Prêts de marionnettes pour les mettre dans le cinéma Regain : merci !

O. PEVERELLI

Le local, où seront installés les ateliers pour les enfants, est celui de la Poste qui a déménagé dans l'ancienne gendarmerie.

JC. PETIT

Ne peut-on pas passer des accords là où nous recevons du public pour vous permettre de recevoir du public.

E. VALANTIN

Il faut une salle noire, une vraie salle de spectacles, etc... Ce dont je rêve c'est l'ancien temple ! En centre-ville c'est l'idéal. Et Le Teil serait ainsi dotée de la salle Paul Avon, du cinéma, de notre salle, de la salle des fêtes mairie qui aurait besoin d'être rafraichie, etc...

O. PEVERELLI

C'est une ressource d'avoir des personnes positives qui ont une vision ! Pour tout ce qui est autour du temple, la première étape c'est l'ilot Garibaldi !

- Présentation de **Monsieur Romain GIRARD**, responsable du Cabinet Euryèce, des travaux sur les bassins d'orages et la mise en séparatif des réseaux :

Le schéma Directeur d'Assainissement de la Ville de Le Teil, réalisé par POYRY et SAFEGE en 2009-2010, a abouti à la proposition d'aménagements sur le réseau d'assainissement.

La principale mesure était l'agrandissement de la station d'épuration pour les motifs suivants :

- La charge polluante moyenne reçue actuellement est proche de la capacité nominale des ouvrages, et de fréquents dépassements de capacité sont observés.
- La population communale est appelée à se développer dans les années à venir.

Le programme de travaux du schéma directeur d'assainissement a aussi pour objectif :

- La réduction des apports d'ECPP de 175 m³/j à 100 m³/j.
- La réduction des déversements d'effluents non traités par temps de pluie, à moins de 12 événements par an et par ouvrage de déversement.
- L'amélioration des écoulements par temps de pluie (réduction des débordements sur chaussée).

Les investissements les plus importants sont ceux visant la réduction des déversements par temps de pluie. Ils correspondent à la mise en place des aménagements suivants :

- Création d'un bassin d'orage de 1 760 m³ à hauteur du DO Grange Mathon.
 - Création d'un bassin d'orage de 35 m³ à hauteur du DO du Pont.
 - Augmentation de la capacité du PR du Stade et adaptation du DO associé :
- PR du Stade : complément d'équipement avec 3 pompes de 160 m³/h chacune, une bâche de 13 m³, et 70 m de refoulement en DN 400 ; les pompes ne fonctionneront que par temps de pluie.
- DO du Stade : rehausse de la cote de déversement de l'ouvrage.

Le coût de la mise en place d'une nouvelle station d'épuration avait été évalué à : 2 250 000 € HT.

Le coût de la solution la moins onéreuse pour la création des bassins d'orage avait été évaluée à 1 682 000 €HT au sein du schéma directeur d'assainissement.

Le programme de travaux sur les réseaux d'assainissement était évalué en 2009 à 2 833 000 € HT pour 15 années à venir.

Le choix s'est finalement porté sur une optimisation ramenant le coût des travaux à 1 400 000 €HT après réalisation des études de maîtrise d'œuvre validant la faisabilité de réutilisation des ouvrages existants et la création d'une file de traitement en parallèle. (Économie réalisée de 850 000 €HT)

Le cabinet d'études EURYECE après une analyse plus fine du document a mis en exergue un défaut de campagne de mesure en temps de pluie pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement qui a conduit aux bureaux d'études à prendre des hypothèses trop sécuritaires voire fausses pour le dimensionnement des volumes à stocker. (Déversement non effectif au niveau du DO du STADE après vérification sur le terrain en juin 2012)

La modélisation du réseau qui a donc servi de base à la simulation du fonctionnement du système de collecte a utilisé une hypothèse de surface active très sécuritaire. Le programme de travaux qui en résulte, en ce qui concerne les aménagements de temps de pluie, intègre donc lui-aussi des marges de dimensionnement importantes.

Première campagne de mesure réalisée entre novembre 2012 et février 2013.

Remise en fonctionnement du déversoir d'orage du stade.

Deuxième campagne de mesure réalisée entre juillet et octobre 2013.

Mise à jour de la modélisation des réseaux à l'appui des nouvelles données de campagne de mesures.

Réactualisation du programme de travaux sur la base du scénario de création de deux bassins de stockage restitution au stade et à Grange Mathon.

	Travaux 2009	Travaux 2013
Renforcement de réseau	15 secteurs concernés	4 secteurs concernés
Création de bassins d'orage et ouvrages associés	Création de 2 BSR - DO Grange Mathon : 1 760 m ³ -PR Pont : 35 m ³ Complément d'équipement du PR stade (3 pompes de 160 m ³ /h chacune, bête de 13 m ³ , et 70 m de refoulement DN 400) - rehausse de la cote du DO du Stade	Création de 2 BSR : Stade : 300m ³ Voie ferrées – secteur l'Iles du Moulin : 360m ³ Pose de collecteurs DN400 pour séparer la collecte des deux antennes Chemin de l'Olivière - Réhausse de la cote du DO Grange Mathon

Le coût des travaux de la mise en place de la nouvelle station d'épuration a été de 1 400 000 € HT. (Économie de 850 000 € HT).

Le coût du scénario choisi pour la création des bassins d'orage a été évalué à 700 000 € HT au sein du porté à connaissance à adresser aux services de l'état et à l'agence de l'eau pour obtenir les financements. (Économie de 984 000 € HT).

Le programme de travaux sur les réseaux d'assainissement a été réévalué à 445 000 € HT. (Soit une économie de 2 388 000 € HT).

I - Débat d'Orientation Budgétaire

Point abordé en fin de séance après les autres questions à l'ordre du jour.

II - Urbanisme et Travaux

1 – Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de Mélas – Annulation (bis)

Par délibération du 02 février 2009, il avait été instauré un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) sur une partie du quartier de Mélas Ouest dans l'optique de la construction de très nombreux logements privés nécessitant des aménagements et des équipements collectifs importants. L'étude initiale avait estimée des équipements publics à hauteur de 1 844 215 € HT pour répondre aux besoins futurs usagers du quartier. Depuis, le marché de la construction s'est ralenti, et les investissements prévus ne correspondent plus aux besoins de la zone.

Compte tenu qu'aucune participation d'un particulier ou d'un promoteur n'a été versée à la ville, il avait été proposé et voté lors du Conseil Municipal du 24 juin 2013 l'annulation du PAE et le rétablissement de la taxe obligatoire en vigueur, à savoir la Taxe d'Aménagement sur le secteur concerné.

Cependant, il avait été omis, dans la dernière délibération, de soustraire les titulaires d'une autorisation d'urbanisme à l'acquittement de la participation au PAE par le versement de la taxe en vigueur. Il est donc nécessaire de corriger cette omission puisqu'à défaut les pétitionnaires resteraient redevables de la participation au PAE.

O. PEVERELLI

Nous avons préféré modifier notre règlement. Sur la question de la passerelle c'est autre chose : nous avons une passerelle qui sera à aménager pour être piéton. Ce qui pourra permettre aux personnes voulant sortir de la gendarmerie de le faire. On laisse en suspens tous ces investissements et on le fera quand on aura des demandes. Pour le moment c'est attente. C'est règlementaire seulement et non financier.

→ Vote à l'unanimité

2 – Passage des réseaux sur les façades des immeubles privés

Question reportée à un Conseil Municipal ultérieur.

3 – Convention de Passage – Indemnisation pour perte de récoltes – Point de rejets

Dans le cadre du déplacement du point de rejet de la station d'épuration, il a été nécessaire de traverser des parcelles privées sur lesquelles étaient exploitées des cultures.

Il est donc nécessaire de passer une convention de servitude de passage de la canalisation de rejets avec Mme Geneviève WEBER, propriétaire des parcelles cadastrées BP 37 et 38 sises Ile Avon Sud, et d'indemniser M. Alain EYRAUD, locataire et exploitant agricole des parcelles pour perte de récoltes, lors des travaux, à hauteur de 2 850,94 €, conformément au barème de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

Il est également nécessaire de passer une convention de servitude de passage de la canalisation de rejets avec Mme Claude AVON, propriétaire de la parcelle cadastrée BP 40 sise Ile Avon Sud, et d'indemniser M. Alain EYRAUD, locataire et exploitant agricole des parcelles pour perte de récoltes, lors des travaux, à hauteur de 876,28 €, conformément au barème de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

→ Vote à l'unanimité

4 – Adhésion à l'étude géologique et hydrogéologique du Coiron

Courant 2013, de nombreux institutionnels (Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau, Conseil Général 07, syndicats des eaux de l'Ardèche, collectivités locales) se sont réunis pour lancer une étude géologique et hydrogéologique du Coiron.

Il s'avère que le Coiron est un massif basaltique qui alimente en ressource en eau les bassins Ouvèze, Payre, Lavezon, Frayol, Escoutay, Auzon et Ardèche. Il est une alternative à la ressource en eau tirée de la nappe du Rhône.

Pour la ville du Teil, principalement alimentée par la nappe du Rhône, la source de Charonsac fait partie de la ressource du Coiron.

L'étude géologique et hydrologique a pour objectif une amélioration des connaissances sur le fonctionnement hydrodynamique du massif, c'est-à-dire sur du mouvement des liquides incompressibles et des résistances qu'ils opposent aux corps qui se meuvent par rapport à eux. Autrement dit, avoir des données fiables sur la localisation, les débits, et le temps de résidence des eaux dans chaque aquifère après chaque évènement pluvieux, et ainsi avoir une connaissance d'ensemble du cheminement des pluies dans le sous-sol du Coiron.

Il est donc proposé d'adhérer à cette étude dont les conclusions seront vitales pour l'alimentation future en eau potable des ardéchois.

R. COTTA

Au niveau du forage au-dessus de La Rouvière. Avez-vous pensé à relancer une étude ? Il pourrait être un réservoir supplémentaire ?

O. PEVERELLI

Cela représente plusieurs milliers d'euros. Aujourd'hui ça n'a pas d'intérêt. Nous avons pris une autre décision : se mettre en réseau avec l'Ouvéze Payre. C'est vers cela qu'il faut qu'on s'oriente. Et nous permettre de parvenir à avoir un maillage de l'ensemble des réseaux de manière à sécuriser les ressources pour toutes les communes. A La Rouvière, ça nous coûterait une fortune. Cela faisait partie d'une des deux décisions du schéma directeur.

R. COTTA

La déviation ça ne va pas gêner cette source ?

JY. BANCHET

Non elle est en contrebas et le bureau d'étude l'a bien évidemment pris en compte.

Cette étude lancée est une occasion de mettre autour d'une table toutes les communes qui ont un intérêt commun et toutes les administrations concernées et c'est rare !

➔ Vote à l'unanimité

5 – Zone « Entre Pont et Rhône » - Servitude de passage Transformateur EDF

Dans le cadre des aménagements pour la zone artisanale et commerciale « Entre Pont et Rhône », il a été nécessaire de faire implanter un poste transformateur EDF pour renforcer la puissance électrique du secteur compte tenu des installations futures.

Pour permettre un accès au transformateur par les services d'EDF, il est nécessaire de passer une convention de servitude de passage à leur profit sur la parcelle CL n° 272.

➔ Vote à l'unanimité

6 – Convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain

Suite à une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menée en 2013 par la Communauté de Communes Rhône Helvie, des objectifs et des modalités d'intervention ont été identifiés et fixés sur une période de 5 ans sur l'échelle intercommunale avec un volet renouvellement urbain sur le centre ancien du Teil.

L'objectif de cette opération porte sur la réhabilitation, ou de remise sur le marché de 120 logements, 73 occupés par le propriétaire et 47 en location.

Les thèmes d'intervention seront ceux qui sont convenus avec l'ANAH à l'issue de l'étude :

- Attirer de nouveaux ménages en développant une offre locative de qualité à loyer maîtrisé ;
- Traiter l'habitat indigne ;
- Améliorer l'attractivité résidentielle ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments dans la continuité des actions déjà engagées par la communauté de communes ;
- Aider au maintien à domicile des personnes âgées.

L'opération prévoit également des interventions spécifiques au centre ancien du Teil, à savoir :

- Encadrer les projets pour assurer une qualité dans les réhabilitations (intégrant le traitement des façades) ;
- Favoriser l'accession à la propriété dans le parc ancien et la remise sur le marché des logements vacants ;
- Engager le traitement de zones de qualité médiocre (Volet renouvellement urbain et recyclage de tènements fonciers).

Les différents partenaires de l'OPAH-RU pourront mobiliser des enveloppes d'aides à la pierre, à hauteur de :

- ANAH (subventions aux particuliers) : 1 615 100 euros
- Etat (aide de solidarité écologique – enveloppe spécifique du programme national « Habiter Mieux ») : 265 500 euros
- Communauté de Communes Rhône Helvie : 553 000 euros
 - Dont Aides OPAH RU : 490 500 euros
 - Dont Aides opération façades : 62 500 euros
- Commune du Teil : 160 500 euros
 - Dont Aides OPAH RU : 98 000 euros
 - Dont Aides opération façades : 62 500 euros

Il est donc proposé de signer une convention d'OPAH-RU d'une durée de 5 ans avec la Communauté de Communes Rhône Helvie, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat.

B. NOEL

C'est 5 millions de travaux et d'investissement en 5 ans qui vont profiter aux entreprises locales. Quand la Commune mettra 1€, la Communauté de Communes Rhône Helvie mettra 3,5€, et l'Etat 11€. Cela va profiter aux propriétaires et aux locataires occupants. Un local et une permanence sont en place rue de la République pour recevoir les personnes intéressées et pour les aider à monter leur dossier de subvention.

A. BRUA

Périmètre ?

B. NOEL

Tout Rhône Helvie avec un focus sur le centre-ville du Teil, et plus particulièrement la rue Kléber.

R. COTTA

C'est bien beau le travail de l'Association de l'aire mais les gens n'ont pas envie de revoir des immeubles, une aération est nécessaire.

O. PEVERELLI

L'idée c'est de poser la question aux habitants du projet qu'il souhaite pour leur quartier. Nous avons la maîtrise foncière, c'est pourquoi nous avons lancé cette consultation. Beaucoup d'idées ont émergé avec un constat très clair de comment les personnes vivent dans ce quartier. Même si des choses ont été améliorées ils sont encore en attente d'améliorations. C'est de la concertation.

→ Vote à l'unanimité

7 – Déclassement du Domaine Public – Parcelles diverses

1^{ère} – Parcelle CE n° 288

Il est demandé aux membres de l'assemblée de déclasser 48m² du domaine public pour céder cette parcelle cadastrée n°288 à M. Benoit, faisant suite à une régularisation consécutive à une vente datant de 2010.

R. COTTA

Surprise des problématiques de circulation, d'inondations... beaucoup de mécontentements. 19 lots vont être faits par ADIS et en plus il y a les immeubles : plus de population, plus d'inondation... Et problématique de branchements.

M. FAISSE

Le problème a été réglé. Il faut prendre en compte les deux versions des parties en présence.

O. PEVERELLI

C'est un lotissement privé. S'il y a un problème de circulation, c'est à eux de régler leurs aménagements. Pour ceux en construction l'accès est séparé de l'accès privé du Clos des cigales. Ce projet date des années 90, le PLU a été remis à jour en 2007. Il y a eu un redimensionnement des bassins de rétention. Les réseaux d'eau et les routes étaient déjà existants. S'il y a une vitesse excessive, c'est comme partout. Sauf à poser des ralentisseurs mais cela engendrera d'autres problèmes : le passage des bus scolaires et l'accessibilité aux pompiers notamment. Je n'ai pas connaissance des inondations, d'infiltrations d'eau, c'est possible Il n'y a pas eu de déclaration de dégâts au titre de catastrophe naturelle.

M. FAÏSSE

Le lotisseur ADIS (pour les constructions en cours) est allé au-delà des prérogatives en répondant aux demandes des riverains du Clos Cheynet.

➔ Vote à l'unanimité

2^{ème} – Parcelles CK n° 36 et 37

Il est demandé aux membres de l'assemblée de déclasser 316 m² du domaine public pour céder les parcelles cadastrées CK n°37 à l'entreprise SCI JD (Tech'Industrie) et CK n° 36 à l'entreprise Audouard, faisant suite à une régularisation consécutive à une vente datant de 2013.

➔ Vote à l'unanimité

III - Education - Culture - Sports

1 - Subventions des Activités Périscolaires - Janvier et Février 2014

Pour mémoire, de nombreuses associations interviennent, depuis plusieurs années, dans le temps périscolaire. Ce temps recouvre les créneaux du matin (07h30 à 09h00), du midi (12h00 à 13h30) et du soir (16h30 à 18h00). Il convient donc de verser à ces associations les subventions correspondant à leur temps de présence pour faire bénéficier les enfants d'activités périscolaires. Il est rappelé également que du personnel communal (ATSEM et Animateurs) est également présent sur ce temps-là.

Le montant total des subventions à verser pour la période est de 5 480 Euros.

➔ Vote à l'unanimité

2 – Subventions des Activités Extrascolaires – Janvier et Février 2014

Depuis la rentrée scolaire 2013/2014, et conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal en séance du 25 mars 2013, les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dans les établissements publics et privés du premier degré. L'ensemble des élèves, soit près 1 000 enfants, sont pris en charge durant une heure tous les jours, sauf le mercredi, pour bénéficier d'activités extrascolaires : arts plastiques, musique, informatique, sport, danse, etc.....

Pour l'encadrement des élèves, la Commune a procédé au recrutement de 12 animateurs et à une réorganisation interne du service scolaire. De plus, il a été nécessaire de solliciter l'appui de plusieurs associations pour diversifier les activités extrascolaires qu'il convient de rémunérer pour le temps passé au même titre que celles qui sont présentes durant le temps périscolaire.

Le montant total des subventions à verser pour la période est de 14 510 €uros.

O. PEVERELLI

C'est bonne chose pour l'éveil des enfants mais ce sont des aides qui ne sont pas neutres pour les associations, c'est un beau soutien pour ces associations. Les parents sont très satisfaits de la qualité d'intervention des associations teilloises. Actuellement 3 associations travaillent sur le carnaval avec les enfants : notamment autour d'un spectacle, d'une animation pendant le défilé et d'une pendant le jugement du carmentran. Pour compléter, récupérer le communiqué de presse à ce sujet auprès de Lauriane PONTHER, Directrice de Cabinet.

Au nom du Conseil Municipal, il faut les remercier pour la qualité de leurs interventions dans le cadre de « Refondons l'école ». C'est un travail de qualité reconnu par tous.

J. MICHEL

Un travail est fait pour le carnaval autour d'un spectacle : avant, pendant et après. D'autres diverses activités ont été réalisées depuis la rentrée scolaire : fresque à l'école du Centre, enregistrement d'un CD à Frayol, Cirque pour la classe CLIS, spectacles dans les écoles maternelles de la Violette et Mélas et des cours de cuisine à Teillaret.

JC. PETIT

Vous citez l'Ecole de Musique de NYONS, ils viennent de Nyons ?

O. PEVERELLI

Oui et nous pouvons féliciter les associations au nom du Conseil Municipal.

R. COTTA

On peut les remercier mais ce n'est pas leur rôle. Il faut arrêter de dire que c'est gratuit ! Elles font un travail, mais quand le fond d'amorçage disparaîtra, cela coutera plus cher !!

J. MICHEL

Je n'ai pas dit que c'était gratuit ! L'heure est gratuite pour les familles. Toutes les associations, il y a bien longtemps que les associations interviennent dans les écoles !

P. TOLFO

C'est un choix politique. Oui on l'assume, on investit pour notre jeunesse et nos enfants !

O. PEVERELLI

Il y a deux éléments dans des orientations politiques : le choix du paiement par le contribuable ou par l'utilisateur. Nous on a choisi le contribuable et donc la solidarité. Donc tous les enfants du Teil peuvent en bénéficier gratuitement !

P. CURTIUS

Effectivement c'est un choix qui a été fait. Et pour autant nous n'avons pas augmenté la fiscalité ! Les Teillois n'ont pas déboursé plus pour que les enfants puissent en bénéficier. Par contre nous avons fait le choix de le faire !

J. DURAND

C'est un plus pour les associations qui se font connaître

O. PEVERELLI

Autre exemple : l'Oasis Pétanque a récupéré 8 nouveaux licenciés depuis qu'ils participent

→ Vote à l'unanimité

3 – Salle des fêtes Paul Avon et Maison des Sports – Modification des tarifs et des cautions

Il est proposé de baisser les tarifs et de changer la caution de ces deux salles afin de donner la possibilité aux Teillois de pouvoir plus souvent les louer.

JC. PETIT

Y-a-t-il une absence de nettoyage ?

J. DURAND

Nous demandons à ce que les salles soient rendues propres après utilisation, même si nous assurons un nettoyage régulier.

O. PEVERELLI

C'est pourquoi nous demandons une caution dissuasive.

P. TOLFO

Ces salles sont toujours prêtées gratuitement aux associations.

A. BRUA

C'est de plus en plus compliqué pour faire des fêtes de famille sur la commune. La salle des sports a un problème au niveau de l'acoustique, n'y-a-t-il rien à faire ?

O. PEVERELLI

En juin on privilégie la réservation de la salle Paul Avon pour les fêtes scolaires, nous sommes conscients que ça manque. La construction d'une salle supplémentaire est trop onéreuse.

→ Vote à l'unanimité

IV - Questions Financières

1 - Questions Financières Diverses

→ Vote à l'unanimité

* *
*

I - Débat d'Orientation Budgétaire

La loi d'orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu qu'un débat ait lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce débat permet aux conseillers municipaux d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble ; il permet également au Maire de connaître les différentes propositions des conseillers sur les priorités de leurs choix budgétaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Il est joint à la présente note un document permettant aux membres de l'assemblée de connaître l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que l'étendue des projets structurants et importants de l'année 2014.

Introduction d'Olivier PEVERELLI :

Tout cela sera soumis aux citoyens le 23 mars. Mais le débat est important. Ces orientations ont un impact sur les habitants du Teil qui peuvent se décliner de différentes manières.

Nous avons fait un bon bout de chemin ensemble, 6 ans. En 2009, nous avons eu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes : ce sont des magistrats qui ont jugé la situation financière de la commune ; quand nous sommes arrivés en responsabilité, plus le droit d'emprunter. C'est le préfet qui décidait ou pas ! Tout devait passer par lui. Nous n'avons pas souhaité la tutelle. Ça aurait été plus facile pour nous ! Et le préfet pour rétablir la situation aurait augmenté les impôts de 25 % ! Il fallait trouver 1 million d'euros.

Je pense, que petit à petit, nous avons réussi à le faire avec des investissements importants. Nous avons porté nos projets avec d'autres collectivités : la gendarmerie, la caserne des pompiers, la pépinière d'entreprises...

Aujourd'hui la situation est assainie et nous avons toujours une capacité d'emprunt. Nous avons désendetté la commune. Et cette année nous pourrions encore aller sur des projets pour les Teillois avec un emprunt maîtrisé. Nous préparons l'avenir ! Même dans une situation qui n'est pas simple ! Nous avons fait un choix de ne pas faire supporter aux Teillois ! Seulement de 3 % en 6 ans. Nous avons joué la transparence et la clarté et nous allons être en capacité de continuer les projets avec une maîtrise budgétaire assurée.

O. PEVERELLI

Quelques points marquants. En 2009, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relevait qu'en 2008 le recours à l'emprunt était impossible. Les orientations prises en Conseil Municipal doivent être validées par le Préfet. Nous aurions pu être mis sous tutelle à l'époque. Le préfet aurait alors décidé d'une augmentation de 25 % des impôts afin de rétablir l'équilibre financier, il fallait trouver à l'époque 1 000 000 €.

Nous avons souhaité reconstruire ce budget afin d'éviter cette augmentation. De nombreux investissements ont été faits sur la commune (financés par la Communauté de Commune, le Conseil Général, la Région.....) sans impact sur la fiscalité communale (+ 3% sur le mandat de 6 ans). Aujourd'hui la situation est assainie mais non miraculeuse. Notre dette se rembourse, il y a un désendettement et la possibilité d'investir à nouveau.

L'emprunt est maîtrisé, nous préparons l'avenir dans une situation pas facile : de très pauvres nos sommes passés à pauvres.

P. CURTIUS-LANDRAUD

Dernier DOB du mandat. Il s'agit d'une discussion sur des orientations, et non des décisions à caractère budgétaire.

Le contexte économique national nous impacte. L'investissement public représente aujourd'hui 71% de l'investissement total au niveau national.

Loi de finances 2014 : baisse des dotations que nous pensons sera équilibrée au Teil par l'augmentation du nombre d'habitants. Impact majeur des péréquations de la Communauté de Communes qui devraient être augmentées de façon substantielle.

Contexte local : 2013, le potentiel financier est de 720 € / habitant contre 1 076 € pour la strate. Les charges de personnel : respecter une maîtrise des dépenses sans diminuer le service. L'augmentation constatée correspond à « Refondons l'Ecole » et aux emplois d'avenir.

Envolée « artificielle » des charges par rapport à la gendarmerie. Nous encaissons les loyers mais nous les reversons (199 à 308 € entre 2012 et 2013). Contingents : SDIS, Ecole Départementale de Musique...

Charges financières : désendettement de la commune en 2012/2013 ce qui redonne une capacité d'emprunt (de 65€ par hab à 44€ par hab soit 29% en dessous de la strate).

Evolution budgétaire : recettes de fonctionnement stables (l'écart s'explique par la gendarmerie, refondons l'école et les emplois d'avenir).

Excédent de fonctionnement d'environ 140 000 € soit un cumul de 370 000 €.

Choix et Orientations : pas d'augmentation de taux. Les recettes liées à des cessions devraient représenter au minimum en 2014 environ 500 000 €.

Dépenses : poursuite de la gestion rigoureuse. Nous avons renégocié de nombreux contrats mais d'autres sont encore possibles. La mutualisation a aussi permis un gain financier. Le groupe de travail sur l'éclairage public permettra de réaliser des économies à long terme. Masse salariale : stabilité malgré les ajustements et la valorisation de la technicité.

Investissements 150 000 € d'autofinancement, + de 4.3 millions d'euros sont prévus en 2014 et 2015, une partie importante sera financée par des subventions.

La dette baisse de 1.95 millions d'euros. Nous sommes passés de 1 368 € à 1 120 € par habitant. La strate est passée de 872 à 881 € dans le même temps. L'annuité de la dette est passée de 1 702 000 € à 1 120 000 €.

O. PEVERELLI

Nous remercions Jérémy TOLFO, Directeur Général des Services et Sandrine COSTE, Responsable du service des Finances et des Ressources Humaines pour leur travail. Nous avons à nouveau une capacité d'emprunt grâce à un pilotage serré.

JC. PETIT

Les dotations de l'Etat, compte-tenu de l'évolution de la population seront plus importantes. Mais cela concerne-t-il des enfants ou des adultes. Un enfant coûte plus cher pour la commune. Indirectement un enfant augmente les coûts.

P. CURTIUS-LANDRAUD

L'augmentation de la population reste positive.

B. NOEL

Le fonds de péréquation va augmenter au regard de la baisse des dotations de l'Etat.

R. COTTA

Le tableau des charges de personnel on est au-dessus des chiffres de la strate.

P. CURTIUS-LANDRAUD

C'est une projection car les chiffres ne sont pas encore confirmés.

R. COTTA

On a des communes qui donnent plus aux associations que vous. Les subventions sont légères.

O. PEVERELLI

Nous avons mis en place SPORTEIL. Ceci nous donne un peu de souplesse. Si l'on rajoute l'utilisation des associations pour les écoles, nous leur rapportons de l'argent indirectement. Il s'agit d'un réel partenariat. Du coup nous sommes au-dessus de la strate.

C. DAR COURT

On ne leur donne pas pour donner, c'est un rôle éducatif, une émulation.

M. FAÏSSE

Mise à disposition de salles, de minibus qui ne sont pas intégrés dans les subventions.

C. GUILLOT

Avec la fête des voisins nous participons aussi : prêt de matériel, mise à disposition des services techniques (aujourd'hui 20 lieux contre 5 au départ).

JC. PETIT

Dans les autres communes de même strate peut être que c'est pareil ?

O. PEVERELLI

Les interventions qui viennent de l'extérieur, n'existent pas forcément ailleurs. Par contre toutes les villes participent aux vies associatives.

Je rappelle que nous avons créé Sporteil qui apporte 15 000 à 20 000 euros par an aux associations sportives.

Plus ce que nous apportons aux associations dans le cadre de refondons l'école.

C'est une mécanique intelligente car nous versons plus aux associations et ce n'est pas nous qui la payons. Oui on peut être contents de ces mécaniques partenariales que nous avons mises en œuvre.

Si nous faisons le bilan, nous sommes largement au-dessus.

La gratuité des salles et la gratuité des minibus n'apparaissent pas dans le Débat d'Orientation Budgétaire, alors que ce sont des avantages en nature indispensables pour le fonctionnement de nos associations.

Nous avons mis en place un partenariat avec les associations notamment sur les gros événements, et là aussi, nous avons du personnel communal qui intervient avec le prêt de matériel gratuit.

Intervention de R. COTTA

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire doit être suffisamment circonstancié pour permettre aux élus municipaux de se prononcer en connaissance de cause. Si la lecture de ce document est rendue particulièrement agréable, elle ne doit pas pour autant détourner notre attention sur les informations qu'il détient... ou plutôt qu'il ne détient pas, puisqu'en l'état, nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour engager sérieusement ce débat.

En effet, il est à noter cette année que nous ne disposons de très peu de données chiffrées et budgétaires concernant les orientations choisies.

Voilà mes demandes faites le 19-02-14 par mail et la réponse de votre DGS du 21/02/14 :

Mr le Maire vous avez toutes les informations définitives du CA 2013, la preuve c'est que vous indiquez dans votre DOB les montants globaux des dépenses et recettes de chaque section, fonctionnement et investissement. De fait, il reste à contrôler la conformité formelle du CA 2013 avec le compte de gestion du comptable public. Cela ne vous empêche absolument pas de nous fournir les éléments d'informations demandés c'est-à-dire les résultats par chapitre en indiquant tout simplement que le contrôle formel avec le compte de gestion du comptable public n'est pas fait.

Je vous rappelle Mr le Maire que le droit à l'information des conseillers municipaux est expressément reconnu par le législateur (article L2121-13 du code général des collectivités territoriales). Cette règle a valeur normative (importante). Le conseil d'état estime que pour que la démocratie locale fonctionne correctement les élus locaux doivent avoir accès aux documents budgétaires de manière satisfaisante. Vous avez tout à fait la possibilité de nous fournir des documents provisoires du CA 2013, documents que vous utilisez vous-même. La rétention d'informations de votre part est donc avérée.

Contrairement à ce qu'indique votre DGS, cette analyse financière n'est pas confidentielle. Elle nous est nécessaire pour analyser la santé de notre commune. Elle est donc utile à la réflexion concernant le DOB. Vous méconnaissiez donc encore une fois le droit à l'information des conseillers municipaux (arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 31/01/13 : refus du Maire d'UZES de communiquer l'analyse financière du comptable public lors du vote des budgets supplémentaires et annexes).

Le DOB étant un document budgétaire substantiel et eu égard à la position logique de nos juridictions administratives, je réitère ma demande de nous transmettre la dernière analyse financière de la commune.

Votre refus prouverait encore une fois votre volonté de non transparence et votre souci de cacher l'inquiétante situation financière de la commune sous votre mandat.

En dehors de la non-communication d'éléments financiers pourtant indispensables à un réel débat, je dois vous indiquer que le document préparé par vos services est incomplet.

Je vais bien sûr étayer immédiatement mes constatations.

Votre document est incomplet voire illégal : il ne comporte en effet aucun élément chiffré sur les différents impacts des décisions de l'état en 2014. C'est pourtant la principale nouveauté de l'exercice 2014 :

- Coût de la revalorisation de la catégorie C : contrairement à ce que vous nous avez répondu et ce qui est par ailleurs à l'opposé de ce que vous dites dans le DOB, l'impact financier est immédiat au 1^{er} février 2014. L'accélération de la montée en échelon se traduit par une charge moyenne et estimée à 450 euros/agents/an (119 agents catégorie C). D'où un coût de l'ordre de 53 000 euros (hors agents non titulaires).

- *La hausse des cotisations retraite part employeur, à partir du 1^{er} janvier 2014, passe de 28.85 % à 30.25 % soit + 1.40% par rapport à 2013. Le coût est estimé à 32 000 euros sur 2014 soit un point d'impôt. Je vous rappelle qu'il y aura une incidence encore plus facile à estimer au 1^{er} janvier 2015 : 5 points d'indice par agents de catégorie C.*
- *Evaluation du coût des Rythmes scolaires : vous dites sur le DOB « la masse salariale évolue suite à la mise en place de cette réforme ». Dans votre réponse par mail du 21/02/14, vous dites que vous avez fait « des projections ». Pourquoi ces éléments de dépenses et recettes ne sont pas mis clairement dans le DOB ? Je vous rappelle que le fond d'amorçage ne devrait pas se poursuivre en 2015 par l'Etat ! En dehors ou pas de l'intérêt de cette réforme, ce sont bien les Teillois qui vont en payer la facture !*
- *Les dotations et compensations de l'Etat : la population a augmenté de 15 habitants/an sur 6 ans, soit 95 habitants supplémentaires. Et vous vous glorifiez. De fait, ce n'est pas ça qui va contribuer à limiter la baisse des dotations et compensations. Nous estimons donc cette baisse à environ 100 000 euros (- 6 à - 7 %). Vous aurez la notification officielle de cette baisse sur la part DGF à la fin de la semaine. Je vous serai reconnaissante de nous transmettre l'information. Comment se fait-il que vous ayez omis cette information sur le DOB ? Et que vous n'ayez pas fait une 1^{ère} évaluation de cette baisse ?*
- *L'article 45 de la loi de finances rectificatives 2013 transfère aux syndicats d'électricité les recettes de la taxe électricité. A partir de 2015, cela représentera un important manque à gagner pour les communes qui demandent au gouvernement d'abroger la disposition. Toutes les collectivités [...] seront brutalement privées d'une ressource importante, dont le montant peut parfois atteindre celui de leur dotation globale de fonctionnement (DGF). Et il faut souligner, en rapport avec la politique générale de « transition énergétique » portée par le gouvernement, que cette nouvelle « coupe dans les recettes des communes » remettra particulièrement en cause le travail mené par les communes en faveur de la rénovation thermique des bâtiments. Nous évaluons la perte à 34 000 euros pour 2015. Pourquoi ne pas déposer une motion et se mobiliser pour récupérer la « taxe électricité » (TCCFE) ?*
- *La section investissement : votre document est complètement illisible et aucune information sur :*
 1. *le capital remboursé*
 2. *les dépenses reportées*
 3. *les dépenses nouvelles*
 4. *le recours à l'emprunt*
 5. *les budgets annexes*

Nous savons certes qu'il n'est plus possible que vous puissiez emprunter actuellement compte-tenu de votre niveau d'épargne et la disparition de votre capacité de désendettement. Bref, cette présentation volontairement sommaire et surtout complètement non transparente ne permet pas de comprendre le financement de l'investissement 2014 que vous proposez.

- *Les budgets annexes sont complètement occultés, il s'agit d'un oubli parmi tant d'autres.... Est-ce pour entretenir volontairement la confusion ?*
- *L'endettement : je vous informe que la nouvelle formulation de l'article L2312-1 consacrée au DOB rend obligatoire une information plus détaillée sur l'endettement. Nous vous proposons donc à minima de nous donner d'après les CA de 2007 à 2013 et le BP 2014, les éléments d'informations suivants :*

*Les frais financiers (les intérêts)
Le remboursement du capital de la dette
L'annuité
Le stock de la dette au 1^{er} janvier
L'épargne brute au moins de 2007 à 2013*

*Le ratio : stock de la dette divisée par l'épargne brute qui donne la capacité de désendettement de la ville
La répartition de la dette en taux fixe et taux variable
Le taux moyen de l'intérêt (frais financiers divisés par le stock de dette) : ce ratio permet d'évaluer la qualité du travail de gestion de sa dette
L'exposition au risque : un prêt toxique (charte Giessler) n'a pas été signalé dans le DOB ce qui constitue un défaut d'information grave...*

La pauvreté de vos informations concernant la dette est en complète contradiction avec le souhait du législateur et avec les recommandations de la cour des comptes qui, dans son 1^{er} rapport de octobre 2013 sur les finances locales, a rappelé que les membres du conseil municipal doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée pour pouvoir débattre des orientations générales du budget.

En conséquence, Mr le Maire, nous vous demandons de respecter notre droit le plus strict à l'information !

Bien que nous comprenions l'enjeu puisque nous pensons que vous n'avez quasiment plus aucune marge de manœuvre et que vous êtes au seuil de la tutelle financière par l'Etat.

Vous affirmez ne pas vouloir augmenter les taux d'imposition locaux. Cet engagement extrêmement sérieux impliquerait donc que vous ayez d'ores et déjà fait une analyse précise de la situation financière de la commune. Paradoxalement les informations que nous possédons, nous font redouter une situation financière à venir dégradée, préoccupante et difficile à redresser.

Les chiffres du DOB d'aujourd'hui évitent soigneusement ce qui fâche (rythmes scolaires, dotation d'État en baisse) et oublie de nous donner de véritables orientations. Donnez-nous les éléments du CA 2013, autrement nous ne pouvons acter ce document incomplet et insincère.

Alors pour résumer, votre bilan de mandat est budgétairement désastreux. Vous arrivez en fin de mandat essoufflé et sans idée.

Le bilan de votre gestion a été marqué par des :

- plus de dépenses, plus de Béton, plus de logements sociaux, plus de dégradation de nos quartiers.*
- moins de richesses, moins de mixité, moins d'emplois, moins de sécurité.*

Nous vous proposons donc de mutualiser les moyens avec nos voisins comme Montélimar, Aubenas et Cruas, rationaliser la gestion de notre patrimoine, diminuer les dépenses inutiles et mettre l'essentiel de nos efforts sur la maîtrise de la fiscalité, la sécurité et la vie quotidienne des Teillois. »

JC. PETIT

On ne devrait même pas parler de ce qu'il va se passer dans un mois.

Ce serait bien que les affichages ne soient pas mis de partout et n'importe comment, je suis attaché à la protection de l'environnement, et là ce n'est pas donner un bon signe.

Ce serait bien que ce soit fait comme il faut.

O. PEVERELLI

On ne peut pas prôner la propreté et afficher de partout. Ce serait bien de laisser tranquille les services techniques, toi qui les défend !

R. COTTA

On peut les faire décoller.

JP. MICHEL

Les services ont commencé !

O. PEVERELLI

C'était notre dernier Conseil Municipal. Il y a des personnes qui ne se représentent pas. Je ne vais pas faire le bilan de tout ce qu'ils ont fait, on y passerait beaucoup de temps. Vous avez donné beaucoup au Teillois et vous avez contribué à ce que la commune soit là où elle est aujourd'hui. Au nom des Teillois, je souhaite tous vous remercier.

J. SUAU

J'ai eu du plaisir à participer à ce groupe, on a fait de belles choses. Des journées ont été plus difficiles, de beaux projets ont été mis en place. C'est un grand plaisir. Cette équipe a bien travaillé et dans la convivialité. L'équipe est restée jusqu'au bout. Je vous dis au revoir mais pas adieu ! Et bon courage !

Fin de séance à 21h20

* *
*